

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

MAIRIE

DE  
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS

85480

Séance du 3 novembre 2003

L'an deux mil trois,

Le trois novembre, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean BUREAU,

Tél. 02 51 46 84 93 Maire.

Fax 02 51 46 99 17 Nombre de Conseillers en exercice : 14.

Date de convocation : 28.10.2003.

PRESENTS : BUREAU J. HERBRETEAU H. POIRON B. GRELAUD R CHAIGNEAU D. AUVINET C. DALLEMAGNE M.F. PUBERT C. SACHOT D. CREPEAU J. CORNIERE J.L. BONNEAU T. BORDAGE A.

EXCUSES : BLUTEAU E. (pouvoir donné à PUBERT C.)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : HERBRETEAU Hubert.

**OBJET : CARTE COMMUNALE. 75.2003**

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983,

Vu la loi n° 2003.590 du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat »,

Vu la loi n° 2000.1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 111.1.2 et L 124.2,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal et la cas échéant, dans le cadre de groupements intercommunaux, de préciser, conjointement avec le représentant de l'Etat, les modalités d'application des règles prises en application de l'article L 111.1 du Code de l'Urbanisme sur le territoire de la commune,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prescrire l'élaboration d'une carte communale sur le territoire de la commune,
- charge la Direction Départementale de l'Equipement de la conduite des études nécessaires à cette élaboration. Un bureau d'études sera désigné pour la réalisation des études techniques et la mise en forme des dossiers de Carte Communale,
- demande que Mr le Préfet de la Vendée porte à la connaissance du Maire, les éléments nécessaires à l'élaboration du document d'urbanisme, conformément à l'article R 121.1 et R 124.4 du Code de l'Urbanisme,
- sollicite, conformément à l'article L 121.7, une dotation pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à cette élaboration,
- désigne les membres de la commission municipale d'urbanisme chargée de suivre les études.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

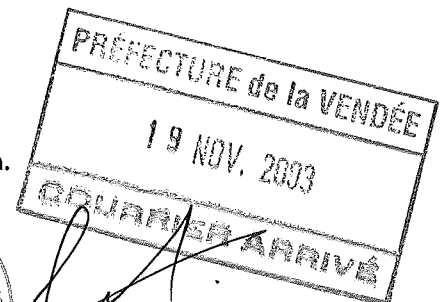
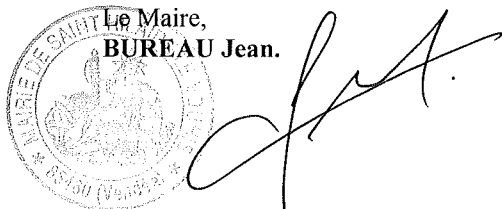
Au registre sont les signatures.

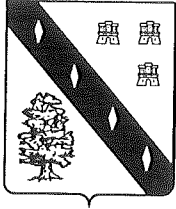
Pour copie conforme.

Le Maire,  
BUREAU Jean.

Certifié exécutoire.  
Publié le 15/11/2003.  
Expédié en Préfecture  
le 15/11/2003.

Le Maire,  
BUREAU Jean.





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS

-----

MAIRIE  
DE  
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS

85480

Tél. 02 51 46 84 93

Fax 02 51 46 99 17

E-mail : mairie-st-hilaire-levouhis@wanadoo.fr

Séance du 6 juin 2005

L'an deux mil cinq,

Le six juin, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean BUREAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14.

Date de convocation : 31.05.2005.

PRESENTS : BUREAU J. HERBRETEAU H. POIRON B. GRELAUD R. CHAIGNEAU D. AUVINET C. CREPEAU J. DALLEMAGNE M.F. CORNIERE J.L. PUBERT C. SACHOT D.

EXCUSES : BLUTEAU E. (pouvoir à C. PUBERT) BONNEAU T.

ABSENTS : BORDAGE A.

SECRETAIRE DE SEANCE : HERBRETEAU Hubert.

**OBJET : Carte communale  
49.2005**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique sur le projet de carte communale s'est déroulée du 25 avril au 24 mai dernier.

Il donne lecture du rapport du Commissaire enquêteur sur lequel il n'y a pas d'observation particulière concernant cette enquête. Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable au projet de carte communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de carte communale,
- DEMANDE au Maire de le transmettre au visa de Monsieur le Préfet en vue de application définitive.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

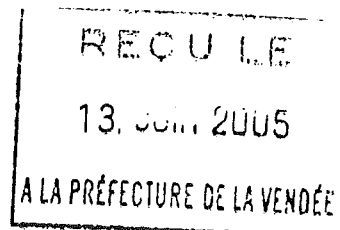
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
BUREAU Jean.

Certifié exécutoire.  
Publié le 10.06.2005.  
Expédié en Préfecture  
Le 10.06.2005.  
Reçu en Préfecture  
Le

Le Maire,  
BUREAU Jean.





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS**

**M A I R I E**

DE

**SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS**

**85480**

Tél. 02 51 46 84 93

Fax 02 51 46 99 17

E-mail : mairie-st-hilaire-levouhis@wanadoo.fr

Séance du 15 juillet 2008

L'an deux mil huit,

Le quinze juillet à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean BUREAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Date de convocation : 08.07.2008.

PRESENTS : BUREAU J. CHAIGNEAU D. CORNIERE J.L. MOREAU L. AUVINET C. CARTRON N. COULON D. DALLEMAGNE M.F. PUBERT C. RABAUD D. LOUINEAU P. ROCHE C. BLUTEAU E. BERRIAU A.

EXCUSES : HERBRETEAU H. (pouvoir à J. BUREAU) LOUINEAU P.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain BERRIAU.

**Objet : Projet de révision de la carte communale** *Décision modificative 01/2008*  
**62.2008**

Le Maire rappelle que l'entreprise Bétonic souhaite étendre son activité avec notamment la création d'une unité pour la fabrication de plaques de béton. Cette extension se ferait sur le site actuel, sur la route de Saint Martin des Noyers qui dans la carte communale n'est pas une zone constructible.

Ce projet a été présenté aux Conseillers municipaux lors des récentes portes ouvertes de la société

La révision de la carte communale consisterait à rendre constructible la parcelle section ZL n° 18 pour permettre l'extension de la Société Bétonic.

Afin d'établir les actes nécessaires à cette révision, le Cabinet Cyril GAUTHIER de Chantonnay qui avait établi la carte communale, a remis une proposition d'honoraires qui s'élève à 3 320 € HT soit 3 970,72 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la révision de la carte communale,
- DESIGNE le Cabinet Cyril GAUTHIER qui sera chargé d'établir le dossier de révision de la carte communale pour un montant de 3 970,72 € TTC,
- DECIDE le virement de crédits suivant :
 

* art. 2031 – opération 103 : carte communale	+ 4 500 €
* art. 2315 – opération 83 : voirie	- 4 500 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

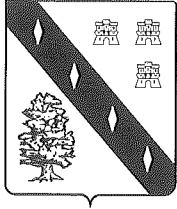
Pour copie conforme.

Le Maire,  
**Jean BUREAU.**

Certifié exécutoire.  
Publié le 17/07/2008.  
Expédié en Préfecture  
Le 17/07/2008.

Reçu en Préfecture le  
Le Maire,  
**Jean BUREAU.**





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LE VOUHIS**

**M A I R I E**  
DE  
**SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS**

**85480**

Tél. 02 51 46 84 93

Fax 02 51 46 99 17

E-mail : mairie-st-hilaire-levouhis@wanadoo.fr

-----  
Séance 24 novembre 2008

L'an deux mil huit,

Le vingt quatre novembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean BUREAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Date de convocation : 17.11.2008.

PRESENTS : BUREAU J. HERBRETEAU H. CHAIGNEAU D. CORNIERE J.L. MOREAU L. AUVINET C. CARTRON N. DALLEMAGNE M.F. PUBERT C. RABAUD D. LOUINEAU P. BERRIAU A. COULON D.

EXCUSES : BLUTEAU E. (pouvoir à C. PUBERT) ROCHE C. (pouvoir à D. CHAIGNEAU)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Dany COULON

**Objet : Approbation de la révision de la carte communale  
D89.2008**

Le Maire rappelle que par délibération du 22 septembre 2008, il a été décidé la révision de la carte communale afin de rendre constructible la parcelle cadastrée section ZL n° 18 en vue de l'extension de l'entreprise BETONIC.

L'enquête publique nécessaire à cette révision s'est déroulée du 13 octobre au 13 novembre 2008.

Aucune observation n'ayant été faite sur ce projet, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette révision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la révision de la carte communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

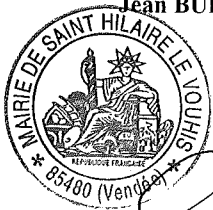
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
**Jean BUREAU.**

Certifié exécutoire.  
Publié le 27/11/2008.  
Expédié en Préfecture  
Le 27/11/2008.

Le Maire,  
**Jean BUREAU.**



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

085-218502326-20081127-89\_2008-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2008

Publication : 27/11/2008

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation